



Circulaire n° 3861

Circulaire

aux administrations communales

Concerne : « mateneen fir eng modern Gemeng » : Invitation pour événement en ligne

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Le processus participatif dans le cadre de la refonte de la loi communale a également été interrompu par la crise sanitaire liée au Covid-19. Toutefois, les expériences vécues et les nouvelles approches adoptées pendant cette crise pourront exercer une influence sur le projet de réforme de manière significative.

Afin de discuter les expériences du secteur communal, de présenter les résultats issus de la première phase du processus participatif et d'annoncer le suivi, adapté aux nouvelles circonstances, j'ai l'honneur de vous inviter à un événement en ligne, le **6 juillet 2020 à 17h** sous la forme d'une table ronde, diffusée en direct, avec des présentations et vidéos pour animer la discussion. Les bourgmestres auront la possibilité de poser des questions en direct, par écrit.

L'événement est également ouvert aux membres des conseils communaux, aux membres des commissions consultatives et aux agent-e-s du secteur communal, à la connaissance desquels je vous remercie de bien vouloir porter la présente circulaire. L'organisation en ligne permettra à tout le monde de suivre l'événement dans le plein respect des recommandations sanitaires en vigueur.

Afin de vous inscrire pour cet événement en ligne, je vous remercie de bien vouloir faire parvenir votre nom, fonction et adresse mail à communication@mi.etat.lu jusqu'au 30 juin 2020.

Un lien permettant de suivre l'événement sera fourni dans les meilleurs délais par courriel aux personnes qui se sont inscrites. Pour participer, il suffit d'avoir une connexion internet stable.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding